

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2013

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2013.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Media Music", les subventions suivantes :

- 30 000 € pour la prise en charge de compagnies professionnelles, dans le cadre des "Jours de fête",
- 45 000 € pour la gestion de la programmation artistique professionnelle du festival "Grésilles en fête".

Compte tenu de l'annulation des "Jours des fête" en raison des conditions climatiques et des dépenses déjà engagées par l'association pour cette manifestation, il convient de ramener la subvention accordée à hauteur de 20 442,29 € au vu du bilan financier transmis par l'association.

En ce qui concerne le festival "Grésilles en fête", le bilan financier fait apparaître un déficit à hauteur de 5 062,21 €. Il est donc proposé d'augmenter la subvention à due concurrence pour la porter à 50 062,21 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 juin 2013, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Amitié du dimanche", une subvention d'un montant de 300 € pour l'organisation d'une sortie à la Citadelle de Besançon, le 15 septembre 2013.

Or, par lettre en date du 16 octobre 2013, l'association informe la Ville que le bilan de la manifestation ci-dessus est excédentaire sans tenir compte de l'aide municipale et sollicite la possibilité d'utiliser la subvention précitée pour l'organisation d'une sortie aux Rousses, le 12 janvier 2014. Il est donc proposé de modifier l'objet de la subvention en conséquence.

Enfin, lors de sa séance du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a accordé, à la compagnie L'Artifice, une subvention d'un montant de 60 000 € pour le fonctionnement du pôle jeune public "La Minoterie", au titre de l'année 2013. Cette participation a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 48 000 € courant janvier 2013. La convention de financement n° 13-097 du 8 février 2013 stipule que le solde de la subvention, soit la somme de 12 000 €, sera mandaté dès lors que l'association aura transmis le bilan financier définitif de l'action concernée.

La compagnie L'Artifice sollicite la possibilité de percevoir le solde de la subvention avant de produire le bilan financier 2013 du pôle jeune public "La Minoterie" qui sera disponible dans le courant du premier trimestre de l'année 2014. Le Conseil Municipal est invité à approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement susvisée modifiant les modalités de versement de la subvention destinée au fonctionnement du pôle jeune public "La Minoterie" au titre de l'année 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans le rapport
- 2 - décider de ramener la subvention accordée à l'association « Media Music », dans le cadre des « Jours de fête », à 20 442,29 € ;
- 3 - décider de porter la subvention de l'association « Media Music », dans le cadre du festival « Grésilles en fête », à 50 062,21 € ;
- 4 - décider d'affecter la subvention de 300 € accordée à l'association « Amitié du dimanche » à l'organisation d'une sortie aux Rousses, le 12 janvier 2014 ;
- 5 - m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement n° 13-097 du 8 février 2013 modifiant les modalités de versement de la subvention de 60 000 € accordée à la compagnie L'Artifice pour le fonctionnement du pôle jeune public « La Minoterie », au titre de l'année 2013 ;

6 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ